



EUROPE

Onzième Comité permanent du Comité régional de l'Europe Quatrième session

Palais des Nations (Genève), Salle VII,
dimanche 16 mai 2004, 13 heures à 16 heures

EUR/RC53/SC(4)/REP
4 juin 2004
41103
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport sur la quatrième session

Ouverture de la session, par le président du CPR et le directeur régional

1. Le onzième Comité permanent du Comité régional de l'OMS pour l'Europe (CPCR) a tenu sa quatrième session au Palais des Nations le 16 mai 2004 sous la direction de son vice-président.
2. Dans ses remarques liminaires, le directeur régional a exposé les grandes lignes de la déclaration qu'il entendait prononcer à la réunion des représentants des États membres européens, prévue immédiatement après la quatrième session du CPCR. Il devait aborder dans ce cadre les répercussions du récent élargissement de l'Union européenne (UE) sur l'action du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, en assurant les États membres de la Région européenne de l'OMS qui n'appartiennent pas à l'Union européenne de la volonté de l'Organisation de poursuivre son action en concertation étroite avec chacun d'eux. Il devait également saluer le soutien apporté par les États membres européens à la Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et souligner l'importance qu'ils attribuent au problème de l'obésité.
3. Le directeur régional devait annoncer que toutes les négociations avec les États membres relatives au détail de l'application du budget programme 2004–2005 sont parvenues à leur terme et que le Bureau régional met actuellement la dernière touche à une série de propositions de projets particuliers dans les pays que les appels de fonds et les négociations avec le Siège de l'OMS sur l'attribution des donations volontaires rentreront dans le poste « budget supplémentaire », mais que ce poste constituera également la donnée de base pour le rapport sur la mise en œuvre du budget à soumettre au Comité régional à la fin de l'exercice biennal 2006.
4. Le directeur régional a souhaité exposer brièvement, pour conclure, les orientations qu'il entend donner à l'action du Bureau régional au cours des cinq prochaines années dans le cas où il serait reconduit dans ses fonctions pour un nouveau mandat.
5. Le CPCR a reconnu que le récent élargissement de l'Union européenne est une question assez importante pour être maintenue à l'examen. Le CPCR a souligné qu'il ne serait cependant pas avisé de traiter les États membres de la Région européenne n'appartenant pas à l'UE comme un groupe homogène. Il se réjouit de constater que le budget supplémentaire explicite pour 2004–2005, qui chiffre les besoins du Bureau régional en donations volontaires à 116 millions de dollars des États-Unis, reflète une plus grande transparence et un plus grand souci de rendre compte.
6. Le CPCR a appuyé le point de vue exprimé par le Comité régional de l'OMS pour l'Europe à sa cinquante-troisième session en 2003 (RC53) quant à la nécessité de procéder à une évaluation exhaustive de l'application de la résolution WHA51.31 de l'Assemblée mondiale de la santé sur les crédits alloués aux régions au titre du budget ordinaire. Le CPCR a recommandé d'attirer l'attention des États membres de la Région européenne sur le fait que la Cinquante-septième Assemblée mondiale de la santé risque de décider de suspendre l'application de cette résolution WHA51.31. Si tel était le cas, les États membres de la Région européenne seraient bien avisés de participer activement à l'élaboration de propositions de rechange et, au besoin, contacter les membres du CPCR pour plus ample informé.

Adoption de l'ordre du jour et du programme provisoires

7. L'ordre du jour et le programme provisoires ont été adoptés sans changement.

Examen des projets de résolution à soumettre à la cinquante-quatrième session du Comité régional

8. Le secrétariat, suivant en cela les recommandations d'une récente réunion d'experts, a proposé un certain nombre d'amendements au projet de résolution relatif à la prévention des maladies non transmissibles dans la Région européenne (document EUR/RC54/Conf.Doc./3). Un membre du CPCR a

recommandé que le deuxième paragraphe de l'introduction ne mette pas l'Europe en exergue par rapport à d'autres régions et que le cinquième paragraphe de cette introduction traite de l'activité physique.

9. Le CPRC a recommandé de modifier le deuxième paragraphe du dispositif du projet de résolution du Bureau régional relatif à la stratégie concernant les bureaux décentralisés (document EUR/RC54/Conf.Doc./4) de telle sorte que ce texte stipule que le directeur régional consultera le CPRC lorsqu'il sera question de créer un tel bureau.

10. Le CPRC a également recommandé que les deux premiers paragraphes du dispositif du projet de résolution sur l'environnement et la santé (document EUR/RC54/Conf.Doc./5) soient supprimés, et que dans le deuxième alinéa du paragraphe 10 du dispositif, le mot « quantifier » soit remplacé par « évaluer ».

11. Sans méconnaître le don particulièrement important fait par le Gouvernement canadien en faveur de l'initiative « 3 fois 5 » relative à l'infection par le VIH/sida, le CPRC a retenu le projet de résolution relatif au budget programme proposé pour 2006–2007.

Suivi des questions examinées lors de précédentes sessions du Comité régional

12. Ce nouveau point devrait être consacré aux suites données : a) au Rapport sur la santé en Europe ; b) à la mise à jour de la politique-cadre de la Santé pour tous pour la Région européenne ; c) à la stratégie par pays du Bureau régional ; d) à la tuberculose et e) à la santé mentale, sujets sur lesquels le Comité régional devrait être tenu informé par un document de travail. Le CPRC a accepté la proposition tendant à ce que la présentation orale prévue à la cinquante-quatrième session du Comité régional soit centrée sur trois de ces questions fondamentales : a), b) et c).

13. Il a également été convenu que le rapport biennal du directeur régional sur l'action menée par l'OMS dans la Région européenne pourrait être organisé suivant les divers processus menés par le Bureau (par exemple : actions menées par pays, partenariats, entretien des compétences techniques) plutôt que suivant chacune des activités inscrites au programme, comme cela était le cas jusqu'à présent.

14. Enfin, le CPRC a recommandé que des discussions techniques sur « la riposte des systèmes de santé aux situations sanitaires de crise » aient lieu pendant la cinquante-quatrième session du Comité régional.

Composition des instances de l'OMS

15. Le CPRC a procédé à un premier examen des candidatures au Conseil exécutif, au CPRC et au Comité mixte de coordination (CMC) du Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales, en s'appuyant sur les dispositions de la résolution du Comité régional EUR/RC53/R1, l'idée étant de faciliter la tâche du président du CPRC dans ses discussions avec les délégations des États membres au cours de la prochaine Assemblée mondiale de la santé.

16. Un membre a émis l'idée que, toutes choses égales par ailleurs, on s'attache à ménager un juste équilibre entre hommes et femmes dans le cadre de la proposition que le CPRC fera à la cinquante-quatrième session du Comité régional.

Examen de l'ordre du jour provisoire de la Cinquante-septième Assemblée mondiale de la santé

17. Le directeur régional a appelé l'attention sur un certain nombre de points de l'ordre du jour provisoire de la Cinquante-septième Assemblée mondiale de la santé et de ses commissions A et B qui pourraient présenter un intérêt particulier pour les États membres européens.

18. Le CPRC a relevé que la session du Conseil exécutif qui suit immédiatement l'Assemblée mondiale de la santé est désormais une réunion de quatre jours dans le cadre de laquelle des questions sont examinées quant au fond. Il a réaffirmé en conséquence qu'il serait utile que les États membres européens soient invités à signaler préalablement (lors de la réunion qui fait immédiatement suite à la quatrième session du CPRC) toutes questions qu'ils souhaiteraient voir abordées à cette occasion.